

SENAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 28 JUILLET 1909.

Rapport de la Commission de la Justice, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1909.

(Voir les n^{os} 4, 107 et 227, session de 1908-1909, de la Chambre des Représentants; 106, même session, du Sénat.)

Présents : MM. DUPONT, Président; BRAUN, le Comte GOBLET D'ALVIELLA, ROBERTI, VAN VRECKEM, WIENER, BERRYER, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Budget de la Justice a été voté ce jour par la Chambre des Représentants.

Il nous est, dès lors, transmis à un moment qui touche de si près à celui que le Sénat a fixé comme devant être le terme de ses travaux, qu'il est impossible à votre Commission d'en faire l'objet d'un examen quelque peu approfondi.

Ce n'est pas, cependant, que de nombreuses et très intéressantes questions n'aient, depuis la discussion de la dernière session, attiré l'attention de tous ceux que préoccupe la bonne organisation de la Justice.

Mais à quoi servirait-il de les développer en un rapport dès qu'il est certain qu'elles n'ont aucune chance d'être abordées en discussion publique et de profiter d'un heureux échange de vues? Un avenir prochain peut en modifier les données. La Commission risquerait donc de ne mettre sous les yeux du Sénat qu'un exposé trop hâtif, dont des éléments nouveaux viendraient, en cours d'année, contredire l'exactitude.

Il y a d'autant plus lieu d'exprimer cette appréhension que le Gouvernement vient d'annoncer, dans son exposé des motifs du projet de loi relatif à l'augmentation du personnel des tribunaux de première instance de Bruxelles et d'Anvers, qu'il étudie diverses mesures dont il pourrait attendre le remède efficace et définitif, quant aux retards et aux frais abusifs qu'implique le moindre fonctionnement de la machine judiciaire.

Votre Commission salue ces perspectives de réformes. Elle émet le vœu de voir le Sénat saisi directement de quelques-unes de ces propositions de

(2)

loi, dans le cas où l'encombrement de l'ordre du jour de la Chambre des Représentants ne permettrait pas à celle-ci d'en aborder immédiatement l'examen.

Reprenant un ordre d'idées soulevé à plusieurs reprises par divers membres du Sénat, votre Commission tient à marquer sa sympathie pour le mouvement d'opinion qui se manifeste contre l'abus du *Pro Deo*.

Il était dans les intentions de votre rapporteur de traiter cette matière d'une façon spécialement approfondie; il avait cru de la sorte aller au devant de vos désirs. Les circonstances condamnent les plus sincères bonnes volontés à l'inertie.

Votre Commission tient cependant à promettre à ceux qui se plaignent à juste titre des abus de la procédure gratuite — et particulièrement aux plus modestes collaborateurs de la Justice — qu'ils trouveront en elle — et nous n'en doutons pas, dans le Sénat — le meilleur concours pour aboutir à une réforme de la législation sur l'assistance judiciaire.

Votre Commission a l'honneur de vous proposer l'adoption du Projet de Loi contenant le Budget de la Justice tel qu'il a été admis par la Chambre des Représentants. Trois membres se sont abstenus.

Le Rapporteur,
BERRYER.

Le Président,
ÉMILE DUFONT.